

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Le vingt-sept mai deux mil vingt à vingt heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Création d'un conseiller
délégué

Présents : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Jean PORTUGAL, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Piera BARRAFRANCA, Chrystel GUILLERE

Procurations :

Absents :

Date de convocation
19 mai 2020

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

Date d'affichage
3 juin 2020

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle organisation née de la fusion des communes, il semble opportun de créer un poste de conseiller délégué. Celui-ci serait en charge de l'emploi, du commerce et de la communication. Il s'agit de confier à ce conseiller la mission de poursuivre le travail entrepris lors du mandat précédent, notamment les actions mises en place dans le cadre du plan FISAC. Il assurerait également la mission de coordination des actions de communication de la commune (bulletin, afficheurs dynamiques, site Internet, etc.).

Nombre de conseillers en
exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29
Exprimés : 29

Il rappelle par ailleurs que l'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux. La loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Monsieur le Maire demande aux conseiller municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Vu l'article L.2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,
Considérant que pour assurer le suivi des actions à venir, il convient de créer un poste de conseiller délégué,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer un poste de conseiller municipal délégué

| CONTRE(S) | ABSTENTION(S) | POUR(S) |
|-----------|---|---------|
| 0 | 5 (Etienne CHALUMEAU Bernard VILLON Piera BARRAFRANCA Joseph HALLER Chrystel GUILLERE) | 24 |

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
André DURAND



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20200527-De120200502-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2020